

Conseil Municipal Séance publique du 06/10/14

✓ Délibération n° 2014/38 RAPPORT POUR INFORMATION

Compte-rendu des actes de gestion accomplis par Madame le Maire en vertu de la délibération n° 43 du Conseil Municipal du 22 avril 2014, lui donnant délégation.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49 Nombre de conseillers municipaux présents : 43 Date de la convocation : 30/09/14 Compte rendu affiché le 08/10/14

Transmis en préfecture le RAP ENVOIPREF

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Marie DELORME

Elu(e)s:

Présent(e)s: Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha

PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danièle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Geneviève SOUDAN, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, M. Saïd ALLEG, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, Mme Marie DELORME, Mme Patricia BOGEY, M. Yves DI MAGGIO, M. Mustapha GHOUILA, M. Christophe GIRARD, M. Nasser DJAIDJA, Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nadia CHIKH, M. Yvan BENEDETTI, Mme Anne-

Françoise RIAS

Absent(e)s:

Excusé(e)s:

Dépôt de pouvoir : Mme Régia ABABSA a donné pouvoir à M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON a donné pouvoir

à M. Christophe GIRARD, Monsieur Frédéric PASSOT a donné pouvoir à Mme Patricia BOGEY, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Pascal DUREAU a donné pouvoir à Mme Nadia CHIKH, Mme Estelle GAGON a donné pouvoir à M. Yvan BENEDETTI



Conseil Municipal Séance publique du 06/10/14

✓ Rapport n° 38

RAPPORT POUR INFORMATION

Compte-rendu des actes de gestion accomplis par Madame le Maire en vertu de la délibération n° 43 du Conseil Municipal du 22 avril 2014, lui donnant délégation Secrétariat Général

Mesdames, Messieurs,

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du Droit, vous m'avez chargée, pour la durée de mon mandat, de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération n° 43 du 22 avril 2014, me donnant délégation.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises dans ce cadre.

Il est précisé que, suite à la réorganisation des services de l'Etat, la plupart de ces actes de gestion municipale ne sont plus soumis au contrôle de légalité.

Actes de gestion accomplis par Madame le Maire en vertu de la délibération n° 43 du Conseil Municipal du 22 avril 2014

Date de l'acte et nature de l'opération	Date de l'acte et nature de l'opération
28 mai 2014: Contrats d'assurance assistance n° 1997901 – 1997908 – 1997913 et 1997915 souscrits par la Ville, pour les quatre membres de la délégation municipale invitée à séjourner à Oschatz (Allemagne), du 15 au 18 juin 2014, dans le cadre du 50ème anniversaire du jumelage de Oschatz et Vénissieux. Montant: 116 € TTC (29 € / personne). Non soumis au contrôle de légalité.	Société APRIL INTERNATIONAL par l'intermédiaire de : DAMAS VOYAGES 6B, avenue Gabriel Péri 69120 VAULX EN VELIN
02 juin 2014 : Note d'honoraires n° 2014-31 arrêtée du 09/07/2013 au 02/06/2014, correspondant aux frais de procédure suite à l'instance n° 1303925-7 présentée devant le Tribunal administratif de Lyon par un agent demandant l'annulation de la décision du Maire du 18/06/2007, lui refusant de reconnaître imputable au service l'accident dont il a été victime le 24/05/2005. Montant : 3.510 € TVA comprise. Non soumis au contrôle de légalité.	Fabrice RENOUARD Avocat Cité Internationale 45, quai Charles de Gaulle 69006 LYON



Extrait de registre des délibérations

République Française

Conseil Municipal Séance publique du 06/10/14

Date de l'acte et nature de l'opération	Nom et adresse de la partie intéressée
17 juin 2014 : Police n° 41492870P 0002 souscrite pour la garantie du parc automobile de la Ville, dans le cadre du marché d'assurances passé pour une durée de quatre ans, du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017. Montant de la prime annuelle TTC : 128.143,82 € TTC. Non soumis au contrôle de légalité.	GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne 50, rue de Saint-Cyr 69009 LYON
25 juin 2014 : Facture d'honoraires N° 20141262 correspondant à une consultation sur les conditions de modification du règlement d'un Lotissement en lien avec la loi ALUR. Montant : 1.440 € TVA comprise. Non soumis au contrôle de légalité.	SELARL LEGA-CITE Avocats 136, cours Lafayette 69489 LYON Cedex 03
<u>1^{er} juillet 2014</u> : Police tous risques matériel n° 2014EV057 souscrite pour la garantie des matériels loués par la Ville du 09 au 15 juillet 2014, pour l'organisation du festival Fêtes Escales à Vénissieux. <u>Montant</u> : 3.042,50 € TTC. Non soumis au contrôle de légalité.	Compagnie AMLIN France par l'intermédiaire de : Cabinet SARRE & MOSELLE 17 bis, avenue Poincaré CS 80045 57401 SARREBOURG CEDEX
 31 juillet 2014 : Facture N° 2014-540 correspondant à une consultation juridique portant sur l'exercice du droit d'expression. Montant : 300 € TVA comprise. Non soumis au contrôle de légalité. 	VEDESI Société d'Avocats 28, rue d'Enghien 69002 LYON



Conseil Municipal Séance publique du 06/10/14

Date de l'acte et nature de l'opération	Nom et adresse de la partie intéressée
31 juillet 2014 : Facture N° 2014-541 correspondant à l'assistance de la Ville dans le cadre des trois déférés-annulation de M. le Préfet du Rhône à l'encontre des arrêtés du 31/03/2014 (expulsions locatives, anti-coupures d'énergie, anti-saisies mobilières). Montant :	VEDESI Société d'Avocats 28, rue d'Enghien 69002 LYON
1.350 € TVA comprise.	
Non soumis au contrôle de légalité.	

Le Conseil Municipal, Le rapport de Madame Le Maire, entendu, Vu l'avis du Bureau municipal du 22/09/14, Prend acte

- du compte-rendu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire, La Première Adjointe Yolande PEYTAVIN

